

<https://ricochets.cc/Censure-par-l-Etat-d-un-journal-critique-distribue-en-prison.html>



# Censure par l'Etat d'un journal critique distribué en prison

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mercredi 3 février 2021

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

### ► [Communiqué du journal L'Envolée suite à la censure du n°52 dans les prisons françaises.](#)

Le 4 janvier dernier, par une « note de la direction » placardée dans toutes les prisons, l'administration pénitentiaire (AP) a interdit la diffusion du n° 52 du journal L'Envolée aux prisonnier-e-s abonné-e-s ; en même temps, elle a porté plainte pour diffamation et injure. Depuis vingt ans, L'Envolée soutient que les prisonniers, les prisonnières et leurs proches sont les mieux placés pour énoncer quelques vérités sur la prison. À travers cette censure et cette plainte, il s'agit de réduire au silence cet espace de libre expression, d'information et d'élaboration collective d'une critique de la prison.

L'Envolée publie des textes et des lettres qui décrivent le quotidien carcéral, dénoncent les conditions de détention et luttent contre l'enfermement. Notre journal est un porte-voix pour celles et ceux qui ont été mis au ban de l'humanité ; en effet, aucune parole de prisonnier-e-s ne peut être rendue publique hors du contrôle de l'administration pénitentiaire : conversations téléphoniques et parloirs peuvent être écoutés ; les courriers sont lus systématiquement et les passages « dérangeants » censurés. De plus, pour trop de gens à l'extérieur, toute parole sortie des prisons est forcément une parole infâme, toujours suspecte d'exagération ou de mensonge.

Les pages mises en cause par l'AP reviennent sur plusieurs morts en détention.

(...)

Tous les trois jours en moyenne, l'administration pénitentiaire signale une nouvelle mort au sein de la population pénale. Administrativement, les prisonniers et les prisonnières sont « sous l'entière responsabilité de l'AP » ; il s'agit donc - a minima - de non-assistance à personne en danger. Quand une personne enfermée met fin à ses jours, c'est bel et bien la prison qui la tue, car le choc de l'enfermement, les conditions de vie inhumaines et la longueur des peines plongent certains prévenus et condamnés dans le désespoir.

Mais ceux et celles qui connaissent la réalité carcérale pour l'avoir éprouvée dans leur chair parlent parfois de « morts suspectes » à propos de certains suicides en prison. Des surveillants pénitentiaires humilient et tabassent à l'abri des hauts murs des prisons, particulièrement dans les quartiers disciplinaires (QD) et dans les quartiers d'isolement (QI) ; et trop souvent, des prisonniers meurent. Les prisonniers et les prisonnières savent ce qui les attend quand ils et elles dénoncent ces violences : intimidations et punitions implacables. Ils sont souvent mis au cachot, ou font l'objet d'un transfert disciplinaire, ou les deux.

Lorsque des proches ne croient pas à la version officielle après un décès en détention, l'AP et la justice invoquent tantôt des « problèmes de santé », tantôt une « consommation de stupéfiants », bien souvent des « troubles psychiatriques »... et presque toujours des « violences à l'encontre des surveillants ». Comme celle des prisonniers et prisonnières, la parole des familles est presque invariablement reçue avec méfiance ; quand ce n'est pas avec mépris.

Là où la parole est censurée ; là où les prisonniers sont punis s'ils dénoncent ce qui se passe ; là où les seules images disponibles sont celles de l'AP ; là où les proches ne sont pas entendus... ce serait à L'Envolée de prouver la réalité des violences pénitentiaires dont elle se fait l'écho ?

Eh bien non ! C'est à l'administration pénitentiaire de prouver qu'aucun de ses agents n'humilie ni ne tabasse ceux dont elle a la garde. Que ceux qui administrent la prison et ceux qui la défendent se chargent de démontrer qu'elle ne tue pas, que l'enfermement n'est pas indigne, que ce n'est pas une torture !

(...)

Le journal a déjà été poursuivi, notamment lorsque nous avons publié des lettres dénonçant les pratiques des Équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris, ces surveillants cagoulés mobilisés pour réprimer les mouvements de protestation à l'intérieur des prisons), et quand des prisonniers ont dénoncé la torture blanche des quartiers d'isolement (QI, qui ont remplacé les QHS - quartiers de haute sécurité de sinistre mémoire).

## Censure par l'Etat d'un journal critique distribué en prison

---

Comme chaque fois, nous ferons de la plainte à laquelle nous allons faire face une occasion de plus de faire entendre des récits et opinions sortis de ces lieux où une violence d'État s'exerce loin des regards. Puisque la prison reste un gigantesque angle mort de notre société, puisse la censure qui frappe aujourd'hui L'Envolée permettre à un plus grand nombre d'entendre enfin la voix des premier-e-s concerné-e-s !

(...)



**Censure par l'Etat d'un journal critique distribué en prison** Communiqué du journal L'Envolée suite à la censure du n°52 dans les prisons françaises